

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Insecticide contre les guêpes et les frelons (des classes PT18).

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins indiquées dans la présente fiche de données de sécurité ou sur l'étiquette du produit. Toute autre utilisation est interdite.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SINTAGRO AG
Chasseralstrasse 1-3
Tel.: 062 398 57 57
FAX 062 398 57 55
www.sintagro.ch
e-mail: sintagro@sintagro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.

TOX INFO SUISSE Tel. 145

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aerosol 1; H229 Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement: **Danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH208 Contient du (de la) Perméthrine (ISO). Peut produire une réaction allergique.

P251 Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas inhalez les fumées/vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

2.2.2. Contient:

butoxyde de pipéronyle

tétraméthrine (ISO)

2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description du produit

Insecticide avec solvants et des substances auxiliaires dans le récipient sous pression (propulseur : propane, butane, isobutane, dioxyde de carbone)

3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Numéro d'enregistrement REACH
Heptane [C]	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	50-100	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410		-
alcool isopropylique	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	30-50	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336		-
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	1-<10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Liq.); H280		-
butane [C]	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	1-<10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Liq.); H280		-
isobutane [C]	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	1-<10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Liq.); H280		-
dioxyde de carbone	124-38-9 204-696-9 -	1-5	non classé		-
butoxyde de pipéronyle	51-03-6 200-076-7 -	1,2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410		-
Perméthrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	0,5	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 [M=1.000] Aquatic Chronic 1; H410 [M=1.000]		-
tétraméthrine (ISO)	7696-12-0 231-711-6 607-727-00-8	0,2	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 STOT SE 2; H371 (système nerveux) (inhalation) Aquatic Acute 1; H400 [M=100] Aquatic Chronic 1; H410 [M=100]		-

Notes concernant les ingrédients:

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.

Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Notes générales

En cas d'accident ou malaise consultez immédiatement un médecin! Montrez l'étiquette si possible. Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. Ne jamais donner à boire ou faire vomir la victime si elle est inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquez ou faites pratiquer une réanimation sur l'accidenté. En cas de suspicion de pénétration du fluide dans les poumons, consulter immédiatement un médecin.

Après contact cutané

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact oculaire

Si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les obligatoirement. Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement, sous les paupières aussi. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Rincez la bouche avec de l'eau et buvez un verre d'eau à petites gorgées ! Ne jamais donner à boire à une personne inconsciente. En cas de vomissement empêchez les vomissements de pénétrer dans les voies respiratoires et les poumons. Consultez immédiatement un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

L'inhalation de fumées engendre la somnolence, les vertiges, les maux de tête et les nausées.

En contact avec la peau

Irritant pour la peau.

En contact avec les yeux

Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

Ingestion

Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes. Ne jamais donner à boire à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion dégage des gaz toxiques et irritants.

Monoxyde de carbone (CO).

Aldéhydes. La suie. En cas d'incendie, les dangers suivants peuvent se produire : produits de décomposition organique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

Extrêmement inflammable. Le réservoir est sous pression. En cas d'incendie, évacuer la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et restent au niveau du sol. Créent un mélange explosif par contact avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Porter un masque muni d'un filtre contre les vapeurs organiques.

Mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Éliminer toutes les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Risque de glisser en cas de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Grand risque de sol glissant suite au produit déversé/dispersé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour le confinement

-

6.3.2. Pour le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Aérer l'endroit. Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et de détergent. Collecter et éliminer l'eau contaminée par le nettoyage.

6.3.3. Autres informations

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Protéger du feu ouvert et d'autres sources d'inflammation ou de la chaleur. Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Évitez les décharges statiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air. Utiliser l'équipement de protection contre l'explosion (ventilateurs, éclairage, préparatifs et appareil de travail...). Ne vaporisez pas sur une flamme ou sur des matériaux inflammables. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer une bonne ventilation des locaux.

Mesures de protection de l'environnement

-

7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail. Évitez le contact avec la peau et les yeux. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains et les parties du corps exposées avec un agent nettoyant après utilisation du produit. Assurer une bonne ventilation. En cas de contamination et/ou malaise arrêter de travailler et agir selon les instructions de premiers secours. L'utilisation de ce produit est contre-indiquée chez les personnes asthmatiques et hypersensibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Gardez dans les récipients originaux, fermement fermés dans un endroit froid et bien ventilé. Garder dans un endroit sec. Assurer une bonne ventilation. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Température de stockage <50 ° C. Garder à l'écart des oxydants, des substances alcalines fortes et des acides. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Tenir hors de portée des enfants. Attention, le récipient est sous pression. Danger d'explosion en cas de chauffage excessif.

7.2.2. Matériaux d'emballage

-

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Conserver dans des récipients proprement étiquetés.

7.2.4. Classe de stockage

-

7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Insecticide. Utiliser uniquement conformément aux instructions.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom (CAS)	Valeurs limites		Court terme		Notions	Les valeurs limites biologiques
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³		
Butan (beide Isomeren) n-Butan [106-97-8] iso-Butan (75-28-5)	800	1900	3200	7600	ZNSKT ZNSKT	
Heptan (alle Isomeren) n-Heptan (142-82-5)	400	1600	400	1600	ZNS, OAWKT AN	
Kohlendioxid (124-38-9)	5000	9000			Asphyxie	
Propan (74-98-6)	1000	1800	4000	7200	FormalKT	
2-Propanol (67-63-0)	200	500	400	1000	Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN	Aceton Aceton - 25 mg/l (0,4 mmol/l) 25 mg/l (0,4 mmol/l) - U B - b b

8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482+A1 Novembre 2015 Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques. NF EN 689:2018 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.3. Valeurs DNEL/DMEL

Aucune donnée.

8.1.4. Valeurs PNEC

Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Respectez les précautions habituelles applicables à la manipulation des produits chimiques. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Nettoyer régulièrement l'équipement, l'espace de travail et les vêtements.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter une protection pour les yeux/le visage. Lunettes de protection avec la protection de côté (EN 166).

Protection des mains

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi des autres critères de qualité qui varient de fabricant en fabricant. Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Gants de protection (EN 374). EN 420:2003+A1:2009: Gants de protection - Prescriptions générales et méthodes d'essai

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

Matériaux appropriés

Matériel	Épaisseur	Temps de pénétration	Notes
butyle caoutchouc		480 min	
viton (caoutchouc fluoré)		480 min	
Nitrile		480 min	
néoprène		480 min	

Protection de la peau

Portez le vêtement de protection approprié. Portez une tenue de protection conforme à la norme EN ISO 13688 et des chaussures conformes à la norme EN ISO 20345.

Protection respiratoire

Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate. Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. En cas de haute concentration des vapeurs/aérosols dans l'air, utilisez le masque avec le filtre combiné FFP2S (EN149). En cas de concentrations de poudre/gaz/vapeurs supérieures à la limite d'utilisation des filtres, en cas de concentrations d'oxygène inférieures à 17 % ou dans les circonstances obscures utiliser les appareil respiratoires autonomes à circuit fermé conformément à la norme NF EN 137:2007, NF EN 138:1995.

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines. Empêcher le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-	État physique:	liquide; aérosol
-	Couleur:	
-	Odeur:	typique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	pH	Aucune donnée.
-	Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
-	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
-	Point d'éclair	Aucune donnée.
-	Taux d'évaporation	Aucune donnée.
-	Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée.
-	Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
-	Pression de vapeur	Aucune donnée.
-	Densité de vapeur	> 1
-	Densité	densité: 0,77 g/cm ³
-	Solubilité	l'eau: à 20 °C
-	Coefficient de partage	Aucune donnée.
-	Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
-	Température de décomposition	Aucune donnée.
-	Viscosité	Aucune donnée.
-	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
-	Pouvoir comburant	pas de propriétés oxydantes
-	Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

9.2. Autres informations

-	Teneur en solvants organiques	90 % (1999/13/EU)
-	Notions:	Pression : 5-6 bar. Inflammabilité (solide, gaz) : 18% (v/v) - 95% (v/v).

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées. Propulseurs extrêmement inflammables. Les vapeurs / aérosols et les propulseurs peuvent constituer un mélange explosif avec l'air. Les gaz propulseurs et les vapeurs sont plus lourds que l'air et peuvent s'accumuler près du sol et dans des endroits plus bas et peuvent propager un feu sur de grandes distances.

10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Conditions à éviter

Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Réducteur fort.

Acides forts.

Bases fortes. Surfaces chaudes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion. Monoxyde de carbone.
Aldéhydes. Suie. Autres composés organiques.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Nom	Type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
alcool isopropylique (67-63-0)	par voie orale	LD ₅₀	rat		4710 mg/kg		
alcool isopropylique (67-63-0)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		12800 mg/kg		
alcool isopropylique (67-63-0)	par inhalation	LC ₅₀	rat	4 h	72,6 mg/l		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	par voie orale	LD ₅₀	rat		4570 mg/kg		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	par inhalation	LC ₅₀	rat	4 h	> 5,9 mg/l		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	par voie orale	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	par inhalation	LC ₅₀	rat		> 0,45 mg/l		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	par voie orale	LD ₅₀	rat		> 5000 mg/kg		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		

Informations complémentaires: L'exposition aux vapeurs peut causer des vertiges, des étourdissements, des maux de tête et des nausées.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Informations complémentaires: Irritant pour la peau et les yeux.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Informations complémentaires: Contient de la perméthrine. Peut provoquer des réactions allergiques.

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

(f) Cancérogénité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Informations complémentaires: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Informations complémentaires: Non classé pour la toxicité subchronique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

11.2.2. Autres informations

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
Heptane (142-82-5)	LC ₅₀	375 mg/L	96 h	poisson	<i>Tilapia mossambica</i>		
	EC ₅₀	82,5 mg/L	24 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>		
	IC ₅₀	1,5 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	LC ₅₀	3,94 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinodon variegatus</i>		
	EC ₅₀	0,51 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>		
	EC ₅₀	2,09 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	LC ₅₀	0,145 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinus carpio</i>		
	LC ₅₀	8,9 µg/l	96 h	poisson	<i>Poecilia reticulata</i>		
	EC ₅₀	0,02 mg/L	24 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>		
	EC ₅₀	> 0,022 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		
	EC ₅₀	> 1000 mg/L	3 h	bactéries	Boue activée		
	LC ₅₀	> 1200 mg/kg			<i>Lampito mauritii</i>		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	LC ₅₀	0,004 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>		
	EC ₅₀	0,11 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>		

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée.

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

12.7. Informations supplémentaires

Pour le produit

La préparation est classé comme très toxiques pour les organismes aquatiques conformément à la réglementation. Peut provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

Les substances utilisées dans la préparation ne sont ni PBT ni vPvB.

Le produit est biodégradable.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux. Respecter la réglementation locale pour le recyclage et l'élimination des déchets. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

07 04 - déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 020108 et 020109), d'agents de protection du bois (sauf section 0302) et d'autres biocides

07 04 99 - déchets non spécifiés ailleurs

16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets. L'emballage non nettoyé est considéré comme un déchet dangereux – traiter de la même façon que le contenu. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. Éliminer conformément à la législation environnementale applicable. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

-

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS

IMDG: AEROSOLS (perméthrin (ISO))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage supplémentaire : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: MARINE POLLUTANT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées

1 L

Restrictions dans les tunnels

(D)

IMDG EmS

F-D, S-U

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

15.1.1. Directives nationales

No. d'homologation Suisse: OFSP T n° CHZB0521

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, Ochim).

813.12 Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio)

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets OmuD.

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
SEG - Scénario d'exposition générique
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **Wespenspray Super Jet / Spray anti-guêpes Super Jet**

Date d'établissement: **28.8.2014** · Date de révision: **22.4.2022** · Version: **1**

R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

RIP - Projet de mise en œuvre de REACH

RMM - Mesure de gestion des risques

APR - Appareil de protection respiratoire

FDS - Fiche de données de sécurité

FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances

PME - Petites et moyennes entreprises

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) RE - Exposition répétée

(STOT) SE - Exposition unique

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

NU - Nations Unies

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

Texte des phrases H visées au point 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer .

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité.